



Parlement jurassien

Motion n° 1160

Regroupement de la Police judiciaire et du Ministère public sur un site unique

Dans le rapport 2014 du Tribunal cantonal (pages 48 in fine et 49), le Ministère public indiquait que « Le rapprochement géographique du Ministère public et de la Police judiciaire est nécessaire et doit rester une des priorités du Gouvernement. Le Ministère public souhaite vraiment qu'une solution puisse être trouvée rapidement ».

Dans le rapport 2015 du TC (page 52 chiffre 8), le Ministère public précise ce qui suit : « Au vu de l'insuffisance de locaux à disposition du Ministère public, des discussions entre les différentes instances judiciaires sont intervenues. Le Ministère public a ainsi pu en 2016 bénéficier de locaux supplémentaires aménagés en particulier en locaux d'audition. Malgré cela, la localisation du Ministère public au Château à Porrentruy reste problématique au vu de la collaboration étroite et constante avec la Police et de l'inéquation des locaux en termes de sécurité. Le Ministère public estime nécessaire de reprendre les travaux visant au regroupement de la Police judiciaire et du Ministère public sur un site unique ».

Ce problème est récurrent puisqu'il avait d'ailleurs déjà été soulevé dans le rapport 2013 du TC.

Dans la mesure où le Ministère public estime depuis plusieurs années qu'il est urgent d'agir et de prendre des mesures,

il est demandé au Gouvernement d'entreprendre sans délai les travaux et démarches en vue du regroupement de la Police judiciaire et du Ministère public de la République et Canton du Jura sur un site unique.

Delémont, le 22 juin 2016


Alain Schweingruber